



Observatoire ARGA

Report on Sanctions and Compliance for 2025

Retour des actifs et blanchiment d'argent en Eurasie

Carte des réseaux de corruption, des mécanismes de privatisation illégale et de la pression transnationale sur les propriétaires

Author:

Sergei Khrabrykh — President of ARGA, PhD

Organization: Observatoire ARGA – Sanctions and Compliance Division

Correspondence Address: 14 rue Jacques Laffitte, Bayonne, 64100

Contact: info@argaobservatory.org

Paris, 08 November 2025

Table of Contents

<i>Executive Summary</i>	3
1. <i>Méthodologie</i>	3
2. <i>Introduction: la nature politico-économique du retour des actifs en Eurasie</i>	4
3. <i>Carte de la corruption en Eurasie: typologies et structures</i>	5
4. <i>Géographie des principaux points de pression financière</i>	7
5. <i>Études de cas</i>	8
6. <i>Canaux et instruments de blanchiment de capitaux</i>	9
7. <i>Conséquences institutionnelles</i>	11
8. <i>Prévisions 2025–2027</i>	12
9. <i>Recommandations de l'ARGA Observatory</i>	14
10. <i>Conclusion</i>	15
<i>Sources</i>	16

Executive Summary

Le retour des actifs, les mécanismes de confiscation, les poursuites pénales fondées sur des articles économiques et les campagnes de « décriminalisation de la propriété » en Eurasie fonctionnent de plus en plus non pas comme des instruments juridiques de rétablissement de la justice, mais comme des mécanismes de redistribution du capital contrôlé par l'État ou par des groupes d'influence qui lui sont affiliés.

Dans un certain nombre de pays de la région — Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Azerbaïdjan, Géorgie, Biélorussie — on observe la convergence de trois processus:

1. le retour des actifs et les confiscations deviennent un levier politique,
2. le blanchiment d'argent et la sortie du capital constituent une réaction des entreprises au risque répressif,
3. la poursuite transnationale est utilisée comme instrument de gestion coercitive des propriétaires.

La privatisation illégale, les prises de contrôle forcées, les procédures quasi-juridiques fondées sur des articles économiques (« fraude », « évasion fiscale », « blanchiment d'argent », « abus de pouvoir ») forment un marché parallèle de redistribution contrainte de la propriété, dominé par les groupes de force, les élites politico-économiques, les grandes entreprises publiques et les intermédiaires fintech qui leur sont affiliés.

Le rapport ARGA Observatory établit une cartographie des réseaux de corruption en Eurasie, analyse les mécanismes de retrait en espèces, de conversion et de transfert transfrontalier du capital, identifie la typologie des confiscations illégales et des retours d'actifs, expose la structure des poursuites politiquement motivées visant les propriétaires, et propose un nouveau modèle d'évaluation des risques d'asset-pressure pour les banques internationales, les fonds d'investissement et les institutions de défense des droits humains.

L'étude offre une base pour l'élaboration de normes internationales de lutte contre les poursuites à motivation économique et propose des outils analytiques pour le suivi des schémas transnationaux de pression sur les détenteurs privés de capital.

1. Méthodologie

La base méthodologique de l'étude est interdisciplinaire et repose sur la combinaison de l'analyse juridique, de l'analyse financière, des approches OSINT/FININT et du traçage on-chain des opérations en cryptomonnaies. L'objectif principal n'était pas seulement de décrire formellement les cas individuels, mais d'identifier les régularités récurrentes permettant de reconstruire les mécanismes de retour forcé des actifs, de confiscation, de réaffectation de la propriété et des schémas de blanchiment du capital qui y sont associés.

Dans le cadre de l'étude, une analyse a été menée sur les affaires pénales, civiles et arbitrales liées au retour des actifs, à la confiscation de biens, aux actions pour « enrichissement illégal » et à la légalisation des revenus. Les éléments des affaires, la dynamique des accusations, la qualité des preuves, la composition des personnes impliquées, les violations procédurales, les décisions judiciaires et les mouvements ultérieurs des actifs ont été examinés. Cela a permis d'identifier trois modèles stables: la confiscation comme instrument de sanction, la confiscation comme mécanisme

de redistribution de la propriété et la confiscation comme forme de pression politico-économique sur les propriétaires.

L'étude s'appuie également sur les données des cellules de renseignement financier des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe de l'Est, y compris les rapports annuels sur les transactions suspectes, les statistiques STR/SAR et les références dans les rapports du FATF et de Moneyval. La comparaison de ces données avec des cas concrets a permis d'évaluer dans quelle mesure les FIU fonctionnent comme des régulateurs indépendants et à quel moment elles commencent à agir comme instruments de pression sélective sur les entreprises et les propriétaires d'actifs.

Pour reconstruire les itinéraires de sortie des fonds, des données liées aux transactions bancaires via SWIFT et les réseaux de correspondants ont été analysées, ainsi que des matériaux d'enquêtes judiciaires sur les transferts en miroir et les schémas de pseudo-crédit. Un élément important a été l'étude des registres d'entreprises dans seize juridictions — des pays de la CEI à l'UE, au Moyen-Orient et aux territoires offshore. Une telle analyse a permis d'identifier des synchronisations de changements de bénéficiaires coïncidant avec l'ouverture d'affaires pénales et les confiscations, ce qui signale un transfert effectif des actifs à des groupes affiliés au pouvoir.

La composante OSINT incluait l'étude des médias, des enquêtes journalistiques, des bases de données corporatives et des décisions judiciaires publiques, tandis que l'analyse FININT a permis de structurer les transactions financières, les chaînes de propriété, les opérations de M&A et les transferts transfrontaliers. Les deux approches ont été utilisées conjointement: l'OSINT retraçait le contexte politique et corporatif, le FININT assurait la confirmation objective de la trajectoire financière des actifs.

Une analyse cryptographique complémentaire a été menée, incluant le traçage on-chain des transferts importants en BTC, USDT, USDC, et la comparaison des itinéraires via les bourses centralisées et les plateformes OTC. Une attention particulière a été portée aux cas où des confiscations dans une juridiction nationale étaient accompagnées d'un transfert des fonds vers des crypto-actifs et d'une réintroduction ultérieure dans des pays tiers.

La méthodologie a été enrichie par des entretiens semi-structurés avec des avocats, d'anciens membres des services répressifs, des employés de départements de conformité, des entrepreneurs et des personnes impliquées dans des enquêtes. Cela a permis de révéler des pratiques informelles et de confirmer l'interprétation des données documentées.

La base empirique de l'étude est constituée de 131 cas de poursuites à motivation politique ou corporative entre 2017 et 2025. La sélection a été effectuée selon les critères de présence d'un composant transfrontalier, d'accusations économiques, de participation de l'État à la redistribution des actifs et d'impact réel sur le droit de propriété. L'analyse comparative des cas a permis de dégager des schémas récurrents dans les actions des forces de l'ordre et des groupes économiques qui leur sont liés, et de créer un modèle universel d'évaluation des risques de retour des actifs en Eurasie.

2. Introduction: la nature politico-économique du retour des actifs en Eurasie

Dans les pays d'Eurasie où les institutions politiques demeurent fragiles et où le rôle des services de sécurité dépasse largement l'influence du système judiciaire et des mécanismes civils de

contrôle, le processus de « retour des actifs » cesse d'être une procédure juridique au sens classique. Il se transforme en un instrument de gestion de la propriété, d'influence politique et de redistribution du capital. Dans de tels systèmes, la confiscation des actifs ne remplit pas la fonction de rétablissement de la justice ou d'élimination de l'enrichissement illégal, mais devient un moyen de régulation économique et de redistribution forcée de la propriété au profit de certains groupes d'influence.

Le signe clé de ce processus réside dans l'utilisation des mécanismes pénaux comme point d'entrée pour intervenir dans l'économie, tandis que les accusations juridiques servent de coquille formelle pour atteindre des objectifs économiques ou politiques. L'ouverture d'affaires pour fraude, évasion fiscale ou blanchiment d'argent intervient souvent en l'absence de préjudice matériel ou de base probante, mais s'accompagne immédiatement de mesures restrictives: saisie des biens, limitation des droits corporatifs, gel des actifs à l'étranger et pression sur les membres de la famille ou les partenaires. Dans plusieurs cas, ces affaires s'accompagnent de campagnes médiatiques et de demandes internationales, créant une apparence de légitimité et réduisant la probabilité d'une résistance judiciaire.

Le retour des actifs s'accompagne de plus en plus de fabrication de preuves, de pression administrative, d'un accompagnement coercitif des conflits corporatifs, ainsi que de l'utilisation d'instruments internationaux — Interpol, demandes FIU, rhétorique de sanctions et commissions rogatoires — destinés à légitimer la poursuite au-delà des frontières de l'État initiateur. Ainsi, un conflit économique local devient transnational, produisant un effet d'extraterritorialité politique.

Il en résulte un modèle stable que l'on peut qualifier d'« économie de contrainte ». Dans ce modèle, les actifs cessent d'être une propriété privée et deviennent un élément de gouvernance politique: un outil de redistribution de l'influence, un mécanisme de discipline des élites, un moyen de bloquer l'émigration des capitaux et un instrument pour maintenir les entrepreneurs au sein de la juridiction nationale. Le retour des actifs, sous cette forme, n'est pas un processus juridique, mais un flux contrôlé où les frontières entre lutte contre la corruption, concurrence économique et répression politique sont extrêmement floues.

3. Carte de la corruption en Eurasie: typologies et structures

L'écosystème de la corruption en Eurasie se forme autour de huit modèles reproductibles de redistribution de la propriété et de contrôle du capital. Ces modèles diffèrent par leur mécanique, mais convergent dans leurs résultats: les actifs passent sous le contrôle de groupes politico-économiques, et la propriété perd son caractère d'inviolabilité. ARGA Observatory constate que c'est précisément la combinaison de pression coercitive, de poursuites pénales et d'instruments financiers transnationaux qui permet aux structures étatiques ou paraétatiques de dominer la sphère corporative.

3.1. Raids coercitifs

Le modèle le plus stable est la prise de contrôle des actifs par l'ouverture d'une procédure pénale et la saisie temporaire des biens. L'entrepreneur est privé d'accès à l'entreprise, aux comptes bancaires et à la gouvernance corporative avant même tout jugement, tandis que le simple fait d'ouvrir une affaire pénale devient un argument dans les négociations visant à obtenir une « cession volontaire de parts ». La pression est souvent renforcée par la menace d'un avis de recherche international ou par le lancement de mesures de gel des avoirs dans des banques

étrangères. Le processus est juridiquement présenté comme une lutte contre la criminalité économique, alors qu'il s'agit en réalité d'un instrument de coercition visant à obtenir la cession de la propriété.

3.2. Guerres corporatives au sein des élites

Dans ce scénario, l'État n'agit pas comme arbitre, mais comme instrument de lutte entre clans, groupes financiers et industriels ou centres politiques d'influence. Le parquet, les services d'enquête et les unités économiques des forces de sécurité sont utilisés pour exercer une pression sur les concurrents, bloquer des transactions, arrêter des projets d'investissement ou modifier la composition des actionnaires. Le conflit ne se résout pas en justice: il est réglé par la force, le processus juridique ne servant que de façade.

3.3. Privatisations illégales via les canaux de l'État

Le troisième modèle concerne le retour des actifs à l'État sous couvert de lutte contre la corruption, suivi de leur transfert à des structures affiliées. Les actifs sont rachetés à un prix sous-évalué, les concurrents sont éliminés par des accusations pénales, puis l'entreprise est transférée à des entités privées via des SPV offshore ou des fonds d'investissement. Le « retour dans le domaine public » n'est alors qu'une étape intermédiaire dans la redistribution de la propriété, et non l'objectif final du processus juridique.

3.4. Schémas internationaux de blanchiment et de réintégration du capital

Les canaux financiers internationaux deviennent une extension de l'infrastructure interne de corruption. Les fonds sont transférés via des sociétés de transit aux Émirats arabes unis, à Hong Kong, à Singapour et dans les pays de l'Union économique eurasiatique, passent par des chaînes OTC en cryptomonnaies, puis reviennent via des SPV offshore en tant que « capital étranger propre ». Le lien central repose sur le pseudobanking: des services fintech, des passerelles de paiement privées et des réseaux P2P qui échappent au contrôle bancaire classique et permettent de dissimuler l'origine des actifs.

3.5. Accusations fiscales et économiques comme outil de pression

Dans de nombreux cas, ce sont précisément les affaires fiscales qui servent de base juridique à la saisie des actifs. Les accusations pénales en matière économique s'accompagnent d'amendes de plusieurs milliards, de gels de comptes, de répression des actifs étrangers et d'accords forcés avec les propriétaires. Ce modèle est largement utilisé pour rapatrier du capital depuis l'étranger lorsque la menace de confiscation dépasse les bénéfices liés à la détention des actifs.

3.6. Gestion étatique du capital sous couvert d'anticorruption

Dans un certain nombre de pays d'Eurasie, le « retour des actifs » signifie en réalité le transfert d'entreprises privées sous contrôle direct ou informel de l'État. Formellement présenté comme un rétablissement de la justice et une lutte contre l'enrichissement illégal, ce processus se traduit par le passage des actifs sous la gestion de sociétés publiques ou de structures proches des groupes dirigeants. L'économie devient ainsi privatisée politiquement, et non juridiquement.

3.7. Pression sur les actifs transfrontaliers et utilisation de mécanismes internationaux

Une part importante des poursuites dépasse le cadre national. Les actifs sont bloqués à l'étranger via des demandes FIU, des avis Interpol, des commissions rogatoires et une rhétorique de sanctions.

L'État initie des mesures de gel dans l'UE, au Royaume-Uni, aux Émirats arabes unis et en Suisse, créant un contour transfrontalier de contrôle où le propriétaire perd la capacité de défendre ses biens par le droit international. C'est ainsi que se forme l'effet extraterritorial de la poursuite.

3.8. Modèles pseudo-réhabilitatifs de retour des actifs

Dans certains cas, l'actif est restitué au propriétaire après une « réhabilitation », mais sous un nouveau régime de dépendance: obligation de partager les revenus, de céder une partie du contrôle ou d'opérer sous supervision étatique. Ce modèle crée une économie de vassalité: la propriété est rétablie formellement, mais intégrée, en réalité, au système politique de gestion.

4. Géographie des principaux points de pression financière

Le mouvement transnational du capital en Eurasie ne peut être analysé sans tenir compte de la configuration politique de la région. Les structures étatiques et sécuritaires utilisent les affaires pénales, fiscales et économiques comme mécanisme d'influence sur les actifs, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger, formant une carte de pression où le retour des actifs devient souvent un instrument de redistribution de la propriété.

4.1. Russie — centre du pressing systémique Interpol/AML

Le modèle russe de retour des actifs repose sur l'utilisation massive des articles relatifs à la fraude, à l'évasion fiscale et à la participation à un « groupe organisé ». Parallèlement, la pratique étendue des arrestations par contumace permet d'imposer des restrictions aux biens des entrepreneurs sans leur présence physique dans le pays. Le contour extérieur de pression est renforcé par l'utilisation de mécanismes internationaux — avis rouges d'Interpol, mesures de gel dans l'UE/UK/UAE et signaux AML dans les systèmes bancaires. Ce mécanisme s'applique non seulement aux opposants politiques, mais aussi dans les conflits corporatifs: la poursuite pénale devient une forme de concurrence commerciale, lorsque la saisie d'actifs sert d'argument pour réviser des parts ou conclure une transaction forcée.

4.2. Kazakhstan — confiscation comme élément de redistribution des actifs des élites

Au Kazakhstan, la pression se concentre autour des affaires visant d'anciens responsables, les grandes entreprises, le secteur énergétique et les corporations de la construction. Le retour des actifs s'accompagne d'un discours sur la « restitution du volé », mais l'évaluation judiciaire indépendante fait souvent défaut, et les décisions sont prises par les organes de sécurité en mode opérationnel. Les confiscations sont fréquemment appliquées avant la fin de l'enquête, et les actifs passent sous le contrôle d'institutions étroitement liées à l'État. Un modèle apparaît où privatisation et reprivatisation alternent, tandis que le capital circule au sein d'un cercle fermé d'élites.

4.3. Ouzbékistan — point de convergence des schémas de privatisation et des schémas coercitifs

En Ouzbékistan, la zone de risque principale concerne les dossiers liés à la privatisation d'entreprises publiques, à l'industrie lourde et à l'immobilier. Les entreprises possédant des actifs à l'étranger se heurtent souvent à des poursuites dans le pays, ce qui est utilisé comme outil de rapatriation du capital. Le retour des actifs s'accompagne d'accusations d'enrichissement illégal,

tandis que le résultat réel est la redistribution de la propriété entre groupes influents. La pression financière est exercée non seulement par les affaires pénales, mais aussi par des demandes adressées à des banques étrangères afin de bloquer des comptes.

4.4. Azerbaïdjan — concentration politico-économique du contrôle

L’Azerbaïdjan présente un modèle où les affaires visant de grandes entreprises, des journalistes et des entrepreneurs critiques du pouvoir s’entremêlent étroitement avec les intérêts énergétiques de l’État. Le retour des actifs est utilisé comme mécanisme de contrôle des ressources clés — flux pétroliers et gaziers, infrastructures, réseaux commerciaux. Les poursuites s’accompagnent d’accusations de violations du régime de change, de financement d’activités illégales ou de transferts de revenus à l’étranger. Les instruments financiers de pression incluent des mesures transfrontalières de gel et un AML sélectif déclenché dans l’UE et en Turquie.

4.5. Géorgie et Arménie — contrôle économique via les routes fintech

Dans le Caucase du Sud, la pression s’exprime différemment: le retour des actifs est souvent lié à des conflits corporatifs, à des restructurations de propriété et à la lutte pour l’influence dans les secteurs de la logistique, de l’immobilier et du commerce extérieur. En Géorgie et en Arménie, le composant clé est l’infrastructure fintech: ces juridictions servent de canaux pour les transferts en cryptomonnaies, les passerelles de paiement et les opérations OTC reliant la CEI, l’UE et les Émirats arabes unis. Le retour des actifs dans de tels cas ne signifie pas seulement la confiscation de biens, mais aussi l’ingérence dans les routes numériques de l’argent, où les structures étatiques cherchent à préserver le contrôle sur les flux transfrontaliers.

5. Études de cas

Case 1 — La « lutte contre la corruption » comme instrument de redistribution des actifs

Le premier type de cas est observé dans tous les grands pays d’Eurasie, mais se manifeste le plus nettement en Russie et au Kazakhstan. Formellement, le processus commence comme une enquête anticorruption: une affaire pénale est ouverte contre le propriétaire d’un actif majeur (usine, agroholding, entreprise énergétique, groupe de développement immobilier). Dans la communication publique, cela est présenté comme une restauration de la justice et le retour de biens illicitement acquis.

Mais après la saisie des actifs, une zone de contrôle transitoire apparaît: la gestion est transférée à des corporations publiques, à des structures du Fonds national ou à des holdings quasi publics. La base probatoire se limite souvent à des expertises réalisées par l’organe d’enquête lui-même, et l’évaluation du préjudice repose sur des hypothèses de « bénéfices non perçus », ce qui permet de qualifier l’infraction sans dommage avéré.

L’indicateur clé d’un abus est le point final de la chaîne. L’actif revient rarement à l’État comme bien public. Dans la plupart des cas, le contrôle passe à des structures affiliées ou à un « groupe proche » du pouvoir. Ainsi, le narratif anticorruption masque une restructuration économique de la propriété, accompagnée d’une redistribution des revenus et des positions de marché.

Case 2 — Schéma international à plusieurs niveaux de sortie et de rapatriation du capital

Le deuxième type est le plus complexe et caractéristique des affaires transfrontalières d'Ouzbékistan, d'Azerbaïdjan et du Kazakhstan. Le mécanisme fonctionne en deux phases: évacuation du capital, puis rapatriation forcée.

Dans un premier temps, l'actif est transféré hors du pays sous la pression d'une menace de poursuites pénales: les bénéficiaires utilisent des structures SPV offshore, des holdings singapouriens, des sociétés « intermédiaires » aux Émirats arabes unis ou à Hong Kong. Ensuite, les fonds sont convertis en actifs numériques — USDT/USDC — et passent par des brokers OTC, après quoi ils peuvent réapparaître sous la forme d'un nouvel achat dans un pays tiers.

Une fois le capital déplacé en sécurité, la deuxième phase commence. L'État ouvre une affaire et envoie des demandes d'extradition, un Red Notice Interpol ou un FIU-alert. Il est proposé à l'entrepreneur un « règlement » préjudiciaire — en réalité un retour forcé d'une partie des fonds ou des actifs. Formellement, cela ressemble à une indemnisation du préjudice, mais de facto il s'agit d'un mécanisme de rapatriation du capital dans l'intérêt des groupes de pouvoir.

Ces cas confirment que les mécanismes internationaux de poursuite sont utilisés non seulement pour rechercher des criminels, mais aussi comme outils de chantage économique.

Case 3 — Retour des actifs via une procédure fictive de réhabilitation

Le troisième type est observé au Kirghizistan, en Russie et partiellement en Géorgie. Le schéma semble progressiste du point de vue juridique: l'État annonce le retour d'actifs précédemment saisis illégalement ou privatisés par des groupes d'influence. Des commissions de réhabilitation sont créées et un narratif de « restauration de la justice » est mis en avant.

Mais en détail, il apparaît que ce retour constitue une rotation contrôlée de la propriété à l'intérieur des élites: le « préjudice compensé » n'est pas un fait établi judiciairement, et la réhabilitation sert d'outil juridique pour légaliser une nouvelle structure d'actionnariat.

Les actifs passent à un autre bénéficiaire — pas forcément étatique. Il peut s'agir d'un nouveau clan lié au bloc sécuritaire ou d'un investisseur capable de garantir une loyauté politique. Formellement, l'affaire est close, le dommage compensé, le propriétaire réabilité. En réalité, il s'agit d'un acte caché de privatisation de second niveau, où le rôle du tribunal est remplacé par une négociation sécuritaire, et la « justice économique » par la discipline politique.

6. Canaux et instruments de blanchiment de capitaux

Le blanchiment de fonds en Eurasie n'est pas une pratique financière isolée — c'est une infrastructure stable, intégrée aux mécanismes de restitution des actifs, de pression sécuritaire et de redistribution de la propriété. L'analyse de 131 cas montre que les éléments indépendants du système — opérations corporatives, mécanismes bancaires de transit, canaux crypto-financiers — fonctionnent comme des couches interconnectées assurant le mouvement dissimulé du capital entre les juridictions. Il en résulte un système à double contour: retour d'actifs juridiquement formalisé à l'intérieur du pays et conservation réelle du capital à l'étranger via des schémas financiers de contournement.

6.1. Schémas corporatifs (mécanismes contractuels de légalisation)

La couche corporative constitue le point initial de transformation des actifs. Dans la plupart des cas, la « légalisation » ne s'effectue pas par un retrait direct, mais par l'ajout d'une justification

économique au déplacement du capital. On utilise des opérations fictives de commerce extérieur, des réévaluations contractuelles, des prestations de conseil ou de marketing qui créent formellement une base juridique pour un transfert transfrontalier de fonds.

Les éléments clés sont:

- opérations fictives d'exportation et d'importation permettant de justifier des flux financiers entre entreprises liées;
- services « intellectuels », marketing ou de conseil impossibles à quantifier, ce qui en fait un instrument idéal de blanchiment;
- surévaluation ou sous-évaluation contractuelle permettant d'extraire du capital en dissimulant les profits dans des chaînes de prix de transfert.

Ainsi, le niveau corporatif remplit une fonction de « camouflage de l'origine des actifs » — transformer des fonds confisqués, évacués ou sous enquête en paiements formellement économiques.

6.2. Mécanismes bancaires et fintech (transit et fragmentation des flux)

Le deuxième niveau est bancaire. Il constitue l'infrastructure de transit du capital, nécessaire pour passer d'une juridiction à haut risque à une juridiction sûre. Techniquement, les opérations paraissent légales: utilisation de comptes correspondants, de transits multi-niveaux répartis entre des banques des Émirats arabes unis, de Géorgie, d'Arménie, du Kazakhstan, de Singapour.

Éléments typiques des schémas:

- nested accounts — comptes correspondants imbriqués, où une banque régionale effectue des transactions via le compte d'une autre banque dans l'UE/USA, masquant le bénéficiaire final;
- flow-mixing — mélange de flux légitimes et douteux, compliquant l'identification AML et réduisant l'efficacité du monitoring;
- systèmes fintech de contournement — passerelles de paiement pseudo-bancaires offrant un transit anonymisé entre portefeuilles corporatifs.

Ce bloc assure la délocalisation du capital — les actifs ne sont plus liés à un pays précis et entrent dans un contour financier dynamique difficile à tracer sans accès international aux données bancaires.

6.3. Canaux cryptomonétaires (mécanismes décentralisés d'évasion du contrôle)

Le troisième niveau est le plus dynamique. Après les sanctions de 2022–2024, les instruments cryptographiques sont devenus un pont clé entre des actifs menacés de confiscation et les marchés extérieurs. Contrairement au système bancaire, le canal crypto ne nécessite pas de relations correspondantes, ne dépend pas d'un régulateur unique et permet d'échapper au contrôle juridique presque totalement.

Éléments typiques:

- transit USDT via des desks OTC à Dubaï, Hong Kong, Almaty, Erevan — principale route de transfert sérialisé de capitaux;
- services de mixing et algorithmes de tumbling rendant les traces transactionnelles incomplètes ou trompeuses;
- plateformes P2P et échangeurs sans conservation, permettant de transférer des actifs hors du système bancaire, sans identification KYC.

Le segment crypto joue le rôle de tampon financier. À travers lui, le capital peut temporairement « perdre sa juridiction », entrer dans un espace décentralisé, puis revenir pour acquérir des actifs dans des pays tiers sans trace de provenance.

7. Conséquences institutionnelles

L'étude montre que les processus de restitution des actifs et les mécanismes de blanchiment de capitaux qui les accompagnent n'ont pas un caractère ponctuel, mais systémique, formant une nouvelle configuration institutionnelle du pouvoir politique et économique. L'impact de ces pratiques dépasse les affaires pénales individuelles et affecte la stabilité des systèmes financiers eurasiens, la sécurité internationale et le régime transfrontalier de protection de la propriété.

7.1. Diminution de la confiance dans les systèmes judiciaires nationaux

Lorsque la restitution des actifs n'est pas appliquée comme une mesure juridique, mais comme le résultat d'intérêts politiques ou claniques, les entreprises et les propriétaires privés cessent de percevoir l'État comme garant du droit de propriété. Dans ces conditions, les décisions judiciaires ne sont pas considérées comme un instrument de justice, mais comme un outil de redistribution du capital. Cela stimule le transfert d'actifs vers des juridictions offshore ou quasi-offshore, crée un flux durable de capitaux sortants, génère une économie de stockage externe de la richesse et accentue la rupture entre les systèmes juridiques nationaux et les flux financiers mondiaux.

7.2. Croissance de l'Interpol Abuse et du coercitif transfrontalier

La perte de confiance dans les institutions internes s'accompagne d'un déplacement de la pression coercitive vers l'extérieur. Les États utilisent de plus en plus Interpol, les mécanismes d'extradition et les demandes FIU comme prolongement de conflits corporatifs ou politiques internes. Les instruments internationaux destinés à lutter contre la criminalité se transforment en canaux de pression sur les entrepreneurs, anciens fonctionnaires et détenteurs d'actifs à l'étranger. Cela entraîne une surcharge du CCF, une augmentation du nombre de demandes bloquées et une diminution de l'efficacité du système mondial de coopération juridique internationale.

7.3. Risque d'instabilité financière et expansion de l'économie souterraine

La fuite du capital vers le secteur informel provoque une fragmentation des flux financiers: les actifs sortent du système bancaire, se fragmentent, circulent via des canaux P2P, des desks crypto OTC et des chaînes offshore. L'État perd le contrôle de la base fiscale, les régulateurs financiers — du mouvement des fonds, et les banques internationales — de la qualité des profils de risque de leurs clients. À l'échelle macroéconomique, cela augmente la probabilité de chocs monétaires, de crises bancaires et de défauts en cascade, puisque qu'une part significative des capitaux cesse de passer par les circuits formels.

7.4. Renforcement des réseaux corrompus et sécuritaires comme institutions alternatives du pouvoir

La restitution des actifs et les confiscations menées hors procédures transparentes créent un système symbiotique entre groupes sécuritaires, clans politiques et structures commerciales. Ceux qui contrôlent les affaires pénales et l'accès aux mécanismes internationaux de recherche contrôlent en réalité la redistribution de la propriété. La corruption cesse ainsi d'être un effet secondaire et devient un élément structurel de la gestion économique. Les institutions juridiques sont progressivement supplantées par des institutions de contrainte, et la sécurité économique des entreprises devient dépendante de la loyauté politique et de la participation à des arrangements informels avec des acteurs étatiques.

8. Prévisions 2025–2027

La dynamique actuelle des processus de restitution des actifs et de leur redistribution transfrontalière permet de prévoir que les trois prochaines années seront une phase de réorganisation institutionnelle. Les modèles de risque élaborés par ARGA Observatory indiquent un renforcement des canaux numériques de blanchiment, une croissance des litiges internationaux et une implication progressive des acteurs globaux dans l'évaluation systémique des abus.

8.1. Renforcement des canaux numériques de blanchiment et des instruments crypto-étatiques

Il est très probable que les outils liés aux cryptoactifs cessent d'être un domaine presque exclusivement privé et deviennent des instruments étatiques de contrôle du capital. Dans plusieurs pays d'Eurasie, une évolution vers :

- la création de plateformes crypto étatiques permettant la sortie de fonds sous couvert d'opérations officielles,
- l'introduction de monnaies numériques de banque centrale (CBDC) comme mécanisme de surveillance discrète des transactions,
- la formation de schémas hybrides où les actifs numériques servent de zone tampon entre confiscation et rapatriement du capital,

semble possible.

Cela compliquera l'analyse FININT et entraînera un déplacement des flux criminels du secteur bancaire vers l'infrastructure on-chain.

8.2. Sanctions secondaires visant les structures impliquées dans la redistribution coercitive de la propriété

L'UE, les États-Unis et le Royaume-Uni devraient, avec une forte probabilité, appliquer des régimes de sanctions non seulement aux représentants étatiques, mais également :

- aux fonds et corporations quasi-étatiques,
- aux intermédiaires juridiques de la restitution des actifs,

- aux structures participant aux raids économiques, aux pseudo-privatisations et à l'Interpol abuse.

Ce serait un précédent où la restitution d'actifs serait considérée non comme une mesure anticorruption, mais comme un instrument économique de pression appelant une réponse juridique internationale.

8.3. Augmentation du nombre de dossiers internationaux de défense des entrepreneurs et d'actions judiciaires

D'ici 2027, on peut s'attendre à l'apparition d'un nouveau segment de l'avocature transnationale : des équipes spécialisées dans :

- l'annulation des notices rouges d'Interpol,
- la contestation des confiscations devant des juridictions étrangères,
- la restitution d'actifs via l'arbitrage et les tribunaux internationaux,
- la création de précédents en matière de protection contre les poursuites politiquement motivées.

Cela conduira à une globalisation du droit de propriété et à l'élargissement de la jurisprudence en faveur des investisseurs.

8.4. Formation d'un registre mondial des juridictions à risque de raids économiques

Au niveau des gouvernements et des centres d'analyse, l'apparition d'un indice international de risque — une liste de pays où :

- la restitution des actifs sert de forme de redistribution de la propriété,
- le système judiciaire ne garantit pas le due process,
- des groupes corrompus contrôlent les décisions économiques,

est probable.

Un tel registre deviendra un outil de conformité et pourra être intégré au scoring KYC/AML des banques, au filtrage OFAC et aux revues de risque d'Interpol, transformant ainsi le régime d'accès des capitaux à l'infrastructure financière occidentale.

8.5. Renforcement du rôle des structures internationales de défense des droits humains et des mécanismes supranationaux de contrôle

On s'attend à une montée en influence de :

- la UN Working Group on Arbitrary Detention,
- la direction des droits humains du Conseil de l'Europe,
- l'International Bar Association,
- des centres non-gouvernementaux documentant l'Interpol abuse et les raids économiques.

Leur analyse deviendra un instrument réglementaire autonome, et leur intervention dans les poursuites économiques — une norme plutôt qu'une exception.

Dans ce modèle, le contrôle sur les actifs se déplace du niveau national vers une dimension supranationale, ce qui nécessite une réforme de l'architecture financière mondiale.

9. Recommandations de l'ARGA Observatory

La réforme des pratiques de restitution des actifs et la lutte contre les mécanismes de corruption et de raids économiques exigent des changements systémiques au niveau de la régulation internationale, de la politique de sanctions et de l'appui scientifique et analytique. Les axes stratégiques ci-dessous visent à réduire l'ampleur des abus en Eurasie et à renforcer la résilience du système financier mondial.

9.1. Aux organisations internationales (ONU, OCDE, FATF, Conseil de l'Europe)

Les institutions internationales doivent passer d'un modèle d'observation à un modèle d'intervention active et de standardisation analytique. ARGA Observatory propose :

- de créer un indice de pression corruption-raiding (COR-INDEX) — une métrique évaluant la probabilité d'un transfert coercitif de propriété, des abus liés aux FIU et à Interpol, ainsi que l'ampleur des confiscations politiquement motivées ;
- d'intégrer l'Interpol Abuse et le Forced Asset Recovery dans les rapports annuels de la FATF, de l'OCDE et de l'UNODC, afin de former un cadre juridique officiel pour les sanctions et mesures financières visant les juridictions en infraction ;
- d'élargir le suivi des affaires transfrontalières de confiscation, en particulier lorsque les accusations de blanchiment sont liées à un conflit politique, à des guerres corporatives ou à une implication des services de sécurité ;
- d'initier un mécanisme international de peer-review des restitutions d'actifs, analogue à l'évaluation du dispositif AML de la FATF, avec publication des évaluations de transparence, de procédures et de risques pour les entreprises.

Ces mesures permettront d'institutionnaliser l'analyse des juridictions problématiques et de créer des bases formelles pour une réponse juridique internationale.

9.2. Aux États de l'UE, des États-Unis et aux juridictions partenaires

Les régulateurs occidentaux disposent des moyens pour limiter la pression économique émanant des États eurasiens. Il est recommandé :

- d'imposer des sanctions ciblées aux structures participant aux confiscations de type raider, y compris juges, enquêteurs, groupes de sécurité, avocats affiliés, ainsi qu'aux intermédiaires impliqués dans la redistribution des actifs ;
- de renforcer le contrôle de l'origine des actifs (Asset Provenance Screening) — vérification obligatoire des bénéficiaires effectifs, de l'historique de propriété et des sources de capitalisation lors de l'entrée sur les marchés européens ou américains ;

- de créer un mécanisme d'audit international indépendant des confiscations, accessible aux entrepreneurs et cabinets juridiques en cas de soupçon de motivation politique ou coercitive ;
- d'intégrer les métriques de risque relatives aux juridictions à raiding dans le KYC/EDD des banques, permettant de bloquer des actifs avant leur légalisation dans l'écosystème financier occidental ;
- d'introduire des sanctions secondaires pour Interpol Abuse, lorsque les notifications de recherche sont utilisées comme instrument de pression et non comme mécanisme de justice pénale.

Ces instruments instaurent un système de dissuasion où les répressions économiques internes à un pays deviennent un risque juridique international.

9.3. Aux think tanks, plateformes de recherche et universités

Le domaine scientifique et expert doit développer une méthodologie indépendante d'étude de la restitution des actifs, du blanchiment et de la redistribution coercitive de la propriété. Il est recommandé :

- de constituer des bases de données internationales de cas avec reconstruction complète des faits : chronologie, preuves, mouvements d'actifs, rôle de l'État, contexte politique, éléments transfrontaliers de pression ;
- de développer la criminologie financière de l'Eurasie comme un champ académique autonome, incluant l'analyse de la capture d'État, des abus d'Interpol et des pseudo-opérations anticorruption ;
- d'étendre l'analyse comparative des juridictions — l'évaluation des systèmes juridiques de la Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et du Bélarus doit tenir compte non seulement du droit écrit, mais aussi de la pratique réelle ;
- de créer des typologies de mécanismes de raiding, liées aux secteurs économiques, aux cycles politiques et aux formes d'implication étatique ;
- d'intégrer les méthodes OSINT/FININT/CRPTINT dans les travaux universitaires : traçage d'actifs, analyse on-chain des flux cryptographiques, étude des chaînes de propriété et des décisions judiciaires transfrontalières.

Ces actions permettront de constituer un corpus académique durable, capable de documenter les violations et de servir d'outil de protection de la propriété dans les juridictions internationales.

10. Conclusion

La restitution des actifs, les confiscations et les mécanismes de pression financière dans les pays d'Eurasie ont cessé d'être exclusivement des instruments juridiques pour devenir un élément autonome de gouvernance politico-économique. Dans un contexte de faible indépendance institutionnelle, de compétition clanique et d'application sélective du droit, ces processus fonctionnent comme un mécanisme de redistribution de la propriété, de reconditionnement du capital et de contrôle coercitif des entrepreneurs dans l'intérêt de groupes d'influence restreints.

L'ARGA Observatory constate que la logique de restitution des actifs dans la région s'écarte de plus en plus des principes de l'État de droit et devient un canal de réingénierie de la propriété, accompagné de :

- la criminalisation des entreprises privées dans un contexte de turbulence politique ;
- l'utilisation des FIU, d'Interpol et de plaintes transfrontalières comme instruments de pression ;
- la légalisation de prises de contrôle de type raider sous couvert de campagnes anticorruption ;
- la création d'écosystèmes financiers parallèles, liés aux routes crypto, aux offshore et aux canaux bancaires gris.

Une nouvelle architecture de gestion du capital émerge — un modèle hybride dans lequel décisions judiciaires, enquêtes financières, demandes internationales et mécanismes techniques AML/EDD servent d'outils de coercition économique et de redistribution de la propriété. Dans ce schéma, la restitution des actifs n'est plus l'aboutissement d'un processus pénal, mais son point de départ — un moyen de pression, de négociation et de transfert de ressources au profit de centres de pouvoir étatiques ou affiliés.

Le rapport fournit une base analytique pour comprendre ces processus, établit une méthodologie d'étude des schémas de corruption et de raiding, et propose des axes de réforme nécessaires pour stabiliser le marché de la propriété et renforcer les mécanismes transnationaux de justice. Freiner ces pratiques requiert :

- une standardisation internationale des approches de vérification des prédictats ;
- un contrôle externe de la qualité des enquêtes et des confiscations ;
- une transparence sur l'origine des actifs et les traces des paiements numériques ;
- un suivi de l'Interpol Abuse et des répressions financières visant les propriétaires d'actifs.

La restitution des actifs et le blanchiment d'argent en Eurasie ne constituent pas une anomalie périphérique, mais le centre d'un nouveau système politico-économique influençant l'architecture du droit international, la sécurité financière mondiale et le droit de propriété comme institution civilisationnelle. Seule une réaction intégrée des acteurs internationaux, des centres de recherche et du secteur financier peut modifier la trajectoire de ces dynamiques et empêcher que l'Eurasie ne devienne une zone durable d'extraterritorialité économique, où la force se substitue au droit et la confiscation à la justice formelle.

Sources

1. UNODC, Study on Illicit Financial Flows Associated with Smuggling of Migrants and Trafficking in Persons from GLO.ACT Partner Countries to Europe, https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/IFF/GLOACT_Study_on_Illicit_Financial_Flows.pdf.
2. Larissa Gray, Kjetil Hansen, Pranvera Recica-Kirkbride, Linnea Mills, 2014, https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2014/09/few-and-far_g1g49230/9789264222311-en.pdf.

3. The World Bank, UNODC, Annual Report, 2022, <https://star.worldbank.org/sites/default/files/2023-03/StAR-annual-2022-06.pdf>.
4. Transparency International, Exporting Corruption 2022: Assessing Enforcement of the OECD Anti-Bribery Convention, 11 October 2022, <https://www.transparency.org/en/publications/exporting-corruption-2022>.
5. FATF, The Misuse of Corporate Vehicles, Including Trust and Company Service Providers, <https://www.fatf-gafi.org/en/publications/Methodsandtrends/The misuse of corporate vehicles including trust and company service providers.html>.
6. Council of Europe, Anti-Money laundering and counter-terrorist financing measures, Georgia, Fifth Round Mutual Evaluation, 2020, <https://www.fatf-gafi.org/content/dam/fatf-gafi/fsrb-mer/MONEYVAL-Mutual-Evaluation-Georgia-2020.pdf.coredownload.inline.pdf>.
7. Chainalysis, The 2025 Crypto Crime Report, 2025, <https://go.chainalysis.com/2025-Crypto-Crime-Report.html>.
8. European Parliament, Misuse of Interpol's Red Notices and impact on human rights – recent developments, 2019, [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2019/603472/EXPO_STU\(2019\)603472_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2019/603472/EXPO_STU(2019)603472_EN.pdf).
9. Parliamentary Assembly, Resolution 2161, 2017, <https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-en.asp?fileid=23714&lang=en>.
10. UN, Stolen Asset Recovery Initiative, 2007, https://www.unodc.org/pdf/Star_Report.pdf.
11. OECD, Illicit Trade in High-Risk Factors, 16 June 2022, https://www.oecd.org/en/publications/illicit-trade-in-high-risk-sectors_1334c634-en.html.
12. Elliptic, Elliptic's Typologies Report : Innovating to fight financial crime in an age of rapid change, 01 October 2025, <https://www.elliptic.co/blog/elliptics-typologies-report-innovating-to-fight-financial-crime-in-an-age-of-rapid-change>.